

CONSEIL MUNICIPAL 28 janvier 2011

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 17.5 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE RELATIVE AUX LOCAUX SITUES ROUTE FORESTIERE DU MONT-ALBAN (AUBERGE DE JEUNESSE DU MONT-BORON)

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit d'une délibération importante puisque, comme vous le savez, nous sommes propriétaires d'un bâtiment sur le Mont-Boron, une auberge de jeunesse utilisée par la FUAJ, la Fédération unie des auberges de jeunesse qui nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus disposer à titre permanent de cet équipement. Elle l'utilise désormais uniquement entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, ce qui va nous permettre de récupérer entre le 1^{er} octobre et le 31 mai un équipement pour en faire un centre de loisirs thématique ouvert sur l'environnement et sur les activités de pleine nature dans ce beau quartier du Mont-Boron.

M. LE MAIRE.- Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, *il s'agit de la délibération n° 17.5*, la signature de la convention d'occupation avec la FUAJ.

J'ai bien noté dans la convention que la FUAJ allait bénéficier de tarifs exceptionnellement bas : 1 000 euros pour quatre mois. Il s'agit là en fait d'une subvention que la Ville donne à la FUAJ. Dans la convention d'objectifs, il n'est pas demandé de baisser les prix, ce que l'on ne peut pas faire parce que les prix FUAJ sont les mêmes à peu près partout, ils sont réglementés. Cette délibération me pose question, parce qu'il y a d'autres auberges de jeunesse dans la ville, notamment celle de Cimiez, qui ne bénéficient pas forcément de subvention et cela risque donc de déséquilibrer un peu l'offre de tourisme populaire.

Par ailleurs, je me pose la question suivante : cela fait très longtemps que cette auberge de jeunesse fonctionne ; comment se fait-il que tout d'un coup, pendant huit mois de l'année, elle n'ait plus de fréquentation alors que beaucoup de jeunes viennent dans notre ville faire du tourisme ?

Je vous pose la question, ce n'est pas une critique, je suis étonnée de cet arrêt de fréquentation, pendant les mois d'hiver, des jeunes dans les auberges de jeunesse. Si vous pouvez m'éclairer

M. AZINHEIRINHA.- Je vais répondre aux deux interventions. Si vous voulez bien, je vais commencer par l'intervention de madame Gaziello sur la Fédération des auberges de jeunesse.

Ce n'est pas une subvention qui est versée à la Fédération des auberges de jeunesse mais c'est une exemption : on exempte une partie de leur redevance puisqu'ils n'occuperont plus l'auberge de jeunesse pendant douze mois, ils ne l'occuperont plus que pendant quatre mois.

Les raisons pour lesquelles cette auberge de jeunesse n'est pas occupée sont d'abord des raisons de calendrier. L'auberge de jeunesse tourne à plein entre juin et septembre, mais entre octobre et mai, elle a une fréquentation en baisse et ce, depuis plusieurs années.

On avait deux solutions : soit on continuait à percevoir une redevance et on laissait une auberge à moitié vide ; je vous rappelle que la FUAJ dispose d'autres établissements à Nice qui sont très fréquentés, je pense notamment à l'auberge de jeunesse du centre ville derrière Nice Etoile ; nous avons estimé, en accord avec eux, ils nous en ont fait la demande, que plutôt que de laisser cet établissement, qui est dans un parc magnifique, inoccupé pendant huit mois, il valait mieux en faire bénéficier nos écoliers, nos enfants dans le cadre d'activités de loisir et de nature.

Sur le plan numérique école, monsieur Bahlsen, c'est ainsi que je voudrais vous appeler, « toujours plus », je suis d'accord avec vous, je voudrais simplement vous dire plusieurs choses.

D'abord, le plan informatique école qui avait été conduit par ma collègue Agnès Rampal, et je voudrais la saluer, s'était attaqué en premier lieu à mettre en place des réseaux informatiques dans les écoles et des équipements d'ordinateurs. Les nouvelles technologies avancent, le rapport Fourgous est récent, il date de cette année, et je suis d'accord avec vous, nous avons énormément de retard par rapport à d'autres communes, mais j'estime que quand on a beaucoup de retard, c'est comme pour les travaux dans les écoles, pour commencer à rattraper ce retard, il faut commencer à travailler. Je vous propose de commencer à travailler tout de suite. Nous avons un budget de 60 000 euros qui était consacré à l'équipement informatique dans les écoles, c'était peu, c'était faible, je vous propose aujourd'hui de le porter à 200 000 euros, on multiplie par 150 % le budget informatique dans les écoles. On se réserve évidemment le droit, sur ces quatre années, d'aller plus vite, de donner plus d'argent dans cet équipement, mais il faut bien commencer.

Surtout, je ne voudrais pas que l'on commette l'erreur qui a été commise dans d'autres pays, je pense notamment aux Pays-Bas, où il faudrait à vous entendre, Monsieur Allemand, équiper toutes les salles de classe, les 1 200 classes maternelles et élémentaires, de TBI sans que l'inspection académique puisse accompagner les enseignants à la formation et avoir les supports nécessaires. Ce n'est pas notre choix, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce plan numérique repose sur un partenariat avec l'inspection académique, sur la base du volontariat, sur la base de projets d'écoles ; il ne s'agit pas d'équiper automatiquement et systématiquement toutes les écoles de la ville de Nice pour dire que l'on a équipé des écoles partout.

Sur les classes mobiles, le principe est le même, il ne s'agit pas d'équiper les 1 200 classes de classes mobiles, il s'agit de pallier l'absence de salle informatique dans certaines écoles.

À Nice, sur les 161 écoles, 51 sont déjà équipées de salles informatiques ; celles-là, je ne vais pas les équiper en classes mobiles, il s'agit de répondre aux autres demandes, aux autres écoles qui n'ont pas ces salles informatiques, en leur donnant des équipements mobiles -c'est le principe de la classe mobile - plutôt qu'une salle fixe.

Je crois avoir répondu à l'ensemble de votre demande, mais il faudrait que l'on prenne acte aujourd'hui que ce retard que nous constatons tous, comme pour les

travaux dans les écoles d'ailleurs, nous avons l'ambition de le rattraper. D'ailleurs vous verrez que c'est un plan sur quatre ans, ce n'est pas un engagement pris aujourd'hui uniquement pour 2011, c'est un engagement pris sur quatre ans à l'issue desquels nous ferons le point sur l'avancée de ces équipements qui sera, j'en suis sûr, notable.

Quant aux communes de Grasse et de La Trinité, je me félicite des compliments que nous adressons de votre part au sénateur-maire Jean-Pierre Leleux et à Jean-Louis Scoffié. Je suis d'accord avec vous, ce sont de très bons maires et nous le leur dirons de votre part, mais je constate qu'ils sont là depuis longtemps et ont pu commencer avant moi.

Merci.

M. LE MAIRE. - Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.